

FEDERALE ASSURANCE

**SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE CONTRE LES
ACCIDENTS, L'INCENDIE, LA RESPONSABILITE CIVILE
ET LES RISQUES DIVERS**

Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0403.257.506

***RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MAI 2021***

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2020.

Après 5 ans de croissance, de 2015 à 2019, l'encaissement est resté stable en 2020 (- 0,6 %). La charge des sinistres diminue sensiblement (-12,9 %), générant un impact positif sur le ratio combiné par rapport à 2019. Il convient néanmoins, pour certaines branches, de demeurer vigilant face à une dégradation de la sinistralité observée ces dernières années. Les frais continuent à augmenter et font l'objet d'une vigilance accrue. Les résultats financiers ont connu une croissance de près de 50 %. La conjonction de ces éléments a contribué à la réalisation d'un bon résultat par la Société Coopérative.

L'encaissement de la Société Coopérative s'élève à € 157,6 millions, soit un très léger tassement de 0,6 %. La branche incendie a connu une croissance, là où les branches auto, pertes pécuniaires et protection juridique sont restées stables en termes de chiffre d'affaires. Les assurances responsabilité civile (hors auto) ont subi un léger recul.

La sinistralité évolue favorablement par rapport à 2019, mais la vigilance reste de mise. La charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) survenus en 2020 s'est allégée de 12,9 %, impactant positivement le ratio combiné (rapport entre le coût des sinistres - à savoir les dépenses et la variation des provisions techniques - majoré des frais généraux d'une part et les primes de l'autre). La crise sanitaire du COVID a eu un impact direct sur la diminution de la sinistralité pour les assurances auto (R.C. et Corps de véhicules-Omnium).

L'augmentation des frais d'exploitation reste également un point d'attention.

Le résultat de la Société Coopérative lui permet de répartir un montant de € 2,3 millions entre les assurés sous forme de ristournes, et également d'augmenter ses fonds propres à concurrence de € 1,3 million et d'alimenter la provision pour égalisation et catastrophes de € 21,2 millions, soit un total de € 22,5 millions.

Ci-dessous, un commentaire plus détaillé des branches principales qui composent le portefeuille.

a. Auto

Après un recul en 2019 consécutif à plusieurs années de croissance de l'encaissement pour les assurances Auto, le chiffre d'affaire repart très légèrement à la hausse en 2020 (+ 0,7 %). On peut dès lors plutôt évoquer une stabilisation en 2020 par rapport à 2019. La situation est néanmoins quelque peu contrastée entre la R.C. Auto obligatoire et l'Omnium (Corps de véhicule)

i. Responsabilité Civile (R.C.)

La très légère baisse (- 0,5 % : de € 44,4 millions en 2019 à € 44,2 millions en 2020) notée pour l'assurance R.C. Auto s'explique par une forte concurrence, surtout sur le marché des particuliers.

La souscription de nouvelles flottes automobiles et de sociétés de leasing, de même que l'action « Salon de l'Auto » (centrée sur l'Omnium, mais ayant dès lors un impact sur la couverture obligatoire en R.C.), couronnée de succès, a néanmoins permis de limiter cette baisse.

Il convient par ailleurs de souligner que le ratio combiné de la R.C. Auto (tous types de véhicules confondus), évolue positivement et redevient favorable (de 107,2 % en 2019 à 91,5 % en 2020). Cette évolution s'explique notamment par une diminution des sinistres due aux deux confinements liés à la crise sanitaire et une gravité des accidents avec lésions corporelles inférieure à 2019. Mais la vigilance reste plus que jamais de mise.

ii. Corps de véhicule (Omnium)

Les assurances Auto – Corps de véhicule connaissent quant à elles une légère croissance (+ 2,8 % : de € 24,8 millions en 2019 à € 25,5 millions en 2020).

Le ratio combiné, déjà positif en 2019 (87,6 %), se révèle encore nettement plus favorable en 2020 (76,9 %). Dans ce cas aussi, les deux confinements ont impacté positivement la sinistralité.

b. Responsabilités Civiles (autres que Auto)

Les taux de primes restent soumis à une pression persistante. Après les jolies hausses de l'encaissement réalisées en 2018 et 2019, 2020 a été marquée par un tassement du chiffre d'affaires (-5,8 % : de € 35,9 millions à € 33,8 millions). Des initiatives continuent à être prises pour dynamiser la commercialisation via une approche segmentée du marché et, dès lors, proposer des solutions encore mieux adaptées aux besoins de ses différentes cibles.

Suite à la crise sanitaire du COVID, la Société Coopérative a donné la possibilité à ses clients actifs dans le secteur de la construction de ne pas payer leurs primes provisionnelles du 2^{ème} trimestre. L'impact de cette mesure est évalué à € 1,4 million.

Malgré un excellent rapport Sinistres/Primes de 52 % en 2020 (77,8 % en 2019), le ratio combiné des assurances R.C. reste trop élevé (109,4 %). Ces chiffres incitent la Société Coopérative à persister dans l'attention qu'elle porte à ses frais généraux et à la qualité de son portefeuille. Les mesures prises en la matière commencent à porter leurs fruits.

c. Incendie

L'encaissement des assurances Incendie, tant habitation qu'entreprises, continue à progresser (+ 4,0 % : de € 30,9 millions en 2019 à 32,2 millions en 2020). Cette croissance provient entre autres de la participation de la Société Coopérative dans les pools de IBIS et de l'augmentation tarifaire effectuée en 2020.

Depuis fin 2020, l'Assurance Incendie Multirisque Habitation peut être intégralement calculée et souscrite en ligne, via le site web de Fédérale Assurance. Ce canal de commercialisation se veut complémentaire à ceux déjà existants et répond à une demande sans cesse croissante des consommateurs.

Le ratio combiné des assurances incendie, favorable en 2018 et 2019 (inférieur à 100 %), a dépassé en 2020 (107,0 %). Les tempêtes Ciara et Denis et une augmentation du nombre d'incendie d'habitations constituent les principales raisons de cette évolution.

d. Assurances Techniques

Sont reprises dans cette catégorie les couvertures Tous Risques Chantier (Ouvrage déterminé et Abonnement), Bris de Machine et Tous Risques Ordinateur.

L'encaissement pour l'assurance Tous Risques Chantier s'élève à € 4,9 millions en 2020, soit une croissance de 16 %. Un tassement de 7 % est noté pour l'assurance Bris de Machines (€ 3 millions en 2020).

Le ratio combiné en Bris de Machines reste stable. Quant à celui de la Tous Risques Chantier, il se détériore pour la deuxième année consécutive.

e. Divers

Le chiffre d'affaires des assurances Protection juridique progresse par rapport à 2019 (+ 2,1 %).

Depuis novembre 2019, la gestion des sinistres en protection juridique est assumée par FEDELEX, le nouveau service indépendant compétent en la matière au sein de Fédérale Assurance.

Cette nouvelle manière de fonctionner a porté ses fruits : elle a permis à Fédérale Assurance d'offrir un service de qualité au client et un meilleur suivi des affaires (réserves et coûts).

Solvabilité

La Société Coopérative remplit les exigences de solvabilité du nouveau régime Solvency II. Au 31 décembre 2020, le ratio de solvabilité s'élève à 320% (montant non encore audité).

Ristournes

Les résultats de la Société Coopérative lui ont permis d'accorder à ses clients des ristournes à concurrence de € 2,3 millions. Les branches prises en considération cette année pour l'octroi de ristournes sont les suivantes :

- Risques accessoires Auto (Omnium – Tourisme & affaires et usage mixte) 5 % sur bonus
- Risques accessoires Auto (Omnium – Autres véhicules terrestres) 5 % sur bonus
- R.C. Auto – Tourisme et Affaires, Usage mixte 5 % sur bonus

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2020

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

Actifs incorporels	
Placements	569.499.720,52
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	16.484.802,70
• les placements dans des entreprises liées :	131.314.605,83
les participations dans la SA FRE, la sicav FEDERALE Invest, OPTIMCO, LEAPPP, AMINDIS et F.R.E.I.M.	
• les autres placements financiers	421.700.311,99
et essentiellement :	
– les actions et autres titres à revenu variable	58.440.980,93
– les obligations et autres titres à revenu fixe	328.612.143,26
– les prêts et crédits hypothécaires	15.612.019,23
– les autres prêts,(principalement un prêt à PROJET CANAL ALBERT et au Vlaams Woningenfonds).	19.035.168,57
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	56.821.402,52
Créances	48.219.710,50
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opérations d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	21.902.700,55
• nées d'opérations de réassurance	2.114.726,88
• autres créances dont les comptes- courants avec les entreprises liées	24.202.283,07
Autres éléments d'actif	2.059.845,76
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	142.749,01
• les valeurs disponibles	1.917.096,75
Comptes de régularisation	8.518.088,72
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus.	
TOTAL	685.118.768,02

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres	116.712.817,43
Parmi ces capitaux propres, figurent :	
• le capital libéré	1.119.184,32
• les plus-values de réévaluation	15.090.074,04
• la réserve légale	2.297.980,40
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	1.234.601,17
• les réserves immunisées	903.489,30
• les réserves disponibles	85.478.929,19
• le bénéfice reporté	10.588.559,01
Provisions techniques	503.201.797,93
Elles représentent la valeur des engagements de la société vis-à-vis des victimes. Des tiers et des assurés	
Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provision pour primes non acquises	51.423.728,63
• provision pour sinistres	316.514.132,88
• provision pour participation aux bénéfiques et ristournes	4.373.311,49
• provisions pour égalisation et catastrophes	129.642.894,51
• provision de vieillissement	1.247.730,42
Provisions pour autres risques et charges	361.174,53
Il s'agit des provisions pour pensions et pour impôt.	
Dépôts reçus des réassureurs	26.769.959,96
Dettes	36.319.778,70
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe	11.992.587,96
Elles reprennent principalement :	
– les primes payées avant l'échéance	
– les taxes à payer à l'I.N.A.M.I. Et à la Croix-Rouge	
– les commissions à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	2.627.497,64
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes "intercompagnies" (comptes courants)	21.699.693,10
Comptes de régularisation	1.753.239,47
TOTAL	685.118.768,02

AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

Primes acquises nettes de réassurance	146.240.995,76
Cette somme est le résultat de la différence entre	
• les primes brutes	157.618.593,04
• les primes cédées aux réassureurs (-)	10.662.690,53
• la variation de la provision pour primes non acquises (augmentation - , réduction +)	2.886.047,93
• la part des réassureurs dans la variation de la provision pour primes non acquises (augmentation +, réduction -)	2.171.141,18
Produits des placements	35.724.113,05
Ils comprennent :	
• les produits des placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation Il s'agit des revenus de la sicav FEDERALE Invest et de K-Building	4.396.533,16
• les produits des autres placements Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobiliers, des intérêts sur crédits hypothécaires et des intérêts sur autres prêts	17.385.062,72
• les reprises de corrections de valeur sur placements	200.250,00
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable, au lieu de € 1.664.652,17 en 2019	13.742.267,17
Autres produits techniques nets de réassurance	1.302.129,89
Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance	
Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)	92.223.153,52
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	98.362.538,53
• la part des réassureurs (-)	4.424.866,75
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	6.010.170,99
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	4.295.652,73

Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	52.530,06
Participation aux bénéfices et ristournes (-)	1.452.163,99
Ce montant correspond à la différence entre le montant des ristournes octroyé en 2020 s'élevant à €2.262.313,00 sous déduction de € 810.149,01 correspondant aux mouvements sur les ristournes et notamment les ristournes prescrites de l'exercice 2015 (5 ans)	
Frais d'exploitation nets (-)	56.515.020,81
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration, duquel sont déduites les commissions reçues des réassureurs	
Charges des placements (-)	11.415.944,80
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements, les frais d'entretien et de réparations des immeubles et les précomptes immobiliers	1.465.625,16
• les corrections de valeurs sur placements dont des réductions de valeur pour un montant de € 49.397,82	509.932,27
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe au lieu de € 8.149.240,62 en 2019.	9.440.387,37
Autres charges techniques nettes de réassurance (-)	233.267,13
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)	-21.162.665,76
Au 31/12/2020, celle-ci s'élève à 129.642.894,51	
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques et du bénéfice reporté, après avoir octroyé € 2.262.313,00 de ristournes, le bénéfice à affecter, sous déduction de la charge fiscale, est de	10.822.559,01
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• dividendes	178.000,00
• bénéfice à reporter	10.588.559,01
• Autres allocataires (prime pouvoir d'achat)	56.000,00

La Société Coopérative dispose, au 31.12.2020, d'un actif net (€ 110.003.968,18 dont maximum € 90.262.128,25 peuvent être distribués) suffisant pour permettre la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les indicateurs de liquidité montrent qu'après la distribution des dividendes, la Société Coopérative pourra continuer à s'acquitter de ses dettes à leur échéance, pendant une période d'au moins douze mois. Le test de liquidité comme défini à l'article 6 :116 du Code des sociétés et des associations sera réalisé avant la distribution effective des dividendes.

La pandémie de Covid-19 a complètement dominé l'année 2020 avec différentes périodes de 'lock down' et entraîne des énormes mesures de relance budgétaire et monétaire pour atténuer autant que possible l'impact économique.

Spécifiquement concernant les immeubles, les experts externes ont effectué la valorisation des immeubles sur base d'une clause d'incertitude matérielle conformément aux normes RICS pour les immeubles commerciaux et de bureaux.

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement post-clôture ne vient modifier l'image fidèle des comptes annuels arrêtés au 31.12.2020.

Les anticipations de sortie de crise et le retour de confiance de la part des consommateurs et des entreprises ont alimenté la poursuite de la reprise des marchés boursiers - souvent à leurs niveaux pré Covid-19 - et ravivé les pressions inflationnistes. Ces dernières ont poussé les taux d'intérêt à long terme à la hausse. Il reste à voir si cette hausse est soutenable face à l'injection continue de liquidités de la part des banques centrales. Les perspectives restent incertaines à court, moyen et long terme résultant de l'épidémie de Covid-19.

A la date du présent rapport annuel, la pandémie de Covid-19 est toujours présente. FEDERALE Assurance continue à suivre de près, comme elle l'a fait en 2020, l'impact financier du Covid-19 et prendra les mesures opérationnelles nécessaires au moment opportun et les inclura dans la détermination de sa situation financière.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 458,8 unités au cours de l'exercice 2020 contre 450,6 unités en 2019.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 38.863.190.

136 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 65 personnes ont suivi une formation informelle.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2020 a été marquée, pour la Société Coopérative, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le réviseur, les fonctions de contrôles et la BNB.
- La révision du risk appetite statement (en vigueur au 1er janvier 2020).
- L'état d'avancement du plan d'action S/P (demande de quantification des actions prises).
- La présentation des objectifs du programme de réassurance pour 2020.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT) pour la Non Vie.
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- Réponse aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de régulation.

Les ratios de solvabilité au 31/12/2020 (montants non encore audités)

Les ratios de solvabilité des trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance sont confortables comparés aux niveaux des ratios définis dans le « Risk Appetite Statement ».

	31/12/2020	Seuil de tolérance	Risk Appetite
Mutuelle Vie	169%	125%	150%
Soc. Coopérative	320%	125%	150%
Caisse Commune	171%	125%	150%

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités du groupe. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils de tolérance aux risques;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, une politique d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Le comité d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se charge de la mise en pratique des principes d'investissements.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;

- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale.

Comme les obligations continuent à produire des rendements faibles sur les marchés financiers - ceux-ci sont par ailleurs soumis à d'importantes fluctuations -, il convient de rechercher des placements plus rentables, notamment en captant une prime d'illiquidité via la souscription d'emprunts non cotés et les investissements en infrastructure. Cela implique des processus d'analyse financière et juridique des placements encore plus pointus.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

En vue de protéger au bilan une majorité des plus-values latentes sur les portefeuilles d'actions, il a été décidé de recourir à l'usage de futures sur indices. Ces futures ont comme avantage d'être liquides, la fixation de leur prix est simple et transparente, et le coût de couverture est quasi nul.

En dépit d'un environnement d'investissement de plus en plus difficile, marqué par une forte concurrence et une baisse généralisée des rendements, les revenus financiers récurrents ont

continué à progresser. Les revenus sur obligations ont pu être maintenus grâce à un taux de réinvestissement élevé, alors que les revenus des dividendes ont augmenté de moitié, essentiellement grâce aux filiales immobilières.

Les revenus totaux sur actifs financiers sont en hausse par rapport au profit de 2019. Cette hausse est entièrement imputable aux résultats non-récurrents liés à des gains sur couverture du portefeuille d'actions (via des Futures) alimentés par la baisse des bourses. Cette couverture a été clôturée en 2020 et n'influencera donc plus les résultats en 2021.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

GOUVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

Le comité de direction est compétent pour les entreprises d'assurance et est composé comme suit :

- monsieur Tom MEEUS, administrateur-délégué et président du comité de direction;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur;
- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-directeur;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur.

Le mandat susmentionné de monsieur Tom MEEUS prenant fin lors des assemblées générales du 11 mai 2021, le conseil d'administration des entreprises d'assurance a décidé de nommer, à partir de cette même date et sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique, monsieur Tom DE TROCH en tant qu'administrateur-délégué et président du comité de direction.

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes sociétés.

Suite au décès inopiné de monsieur Frank GOES, président du conseil d'administration depuis 2018, et aux mesures urgentes qui ont été prises pour assurer la bonne continuité des activités de FEDERALE Assurance et organiser sa gouvernance, un nouveau président du conseil d'administration, monsieur Frédéric de SCHREVEL, a été nommé le 20 octobre 2020.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque

des entreprises d'assurance du groupe par le conseil d'administration : le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération.

Conformément à la loi du 17 décembre 2008 relative au comité d'audit dans les entreprises financières, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit.

Depuis 2018, le comité d'audit est présidé par monsieur Yvan FIEREMANS. Il est par ailleurs composé de mesdames Céline AZIZIEH et Juliette DHERTE et de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Bruno THOLLEBEKE, Pierre-Marie MELIN et Guy ROELANDT.

Parmi eux :

- Tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- La majorité des membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens du Code des sociétés et des associations ;
- Deux membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvabilité II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- Chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- La plupart des membres du comité d'audit ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives ;
- Les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit disposent individuellement et collégalement des compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Pour la Société Coopérative

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire (sous réserve d'approbation par la Banque Nationale) :

- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe, pour une durée de trois ans de madame Céline AZIZIEH.

Par ailleurs, le conseil d'administration a procédé :

- à la nomination de monsieur Tom DE TROCH, pour une durée de 6 ans, en tant qu'administrateur délégué et président du comité de direction (sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale) ;
- à la nomination de madame Céline AZIZIEH, pour une durée de trois ans, en tant que présidente du comité des risques et membre du comité de nomination et de rémunération ;
- à la nomination de monsieur Yvan FIEREMANS, pour une durée de trois ans, en tant que membre du comité des risques.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation du mandat d'administrateur délégué et président du comité de direction de monsieur Tom MEEUS, du mandat d'administrateur non-exécutif de monsieur Rudy BUYSSSE et du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe de monsieur Guy ROELANDT.

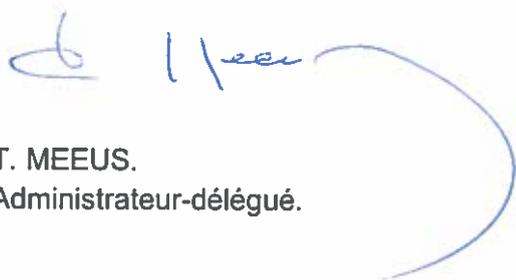
Les fonctions extérieures exercées par les administrateurs exécutifs et non exécutifs, font l'objet d'une publicité via le site d'internet de FEDERALE Assurance (www.federale.be).

Nous remercions la direction, le cadre et les membres du personnel de la Société Coopérative pour le travail accompli au cours de l'exercice 2020.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le 07/05/2021

Pour le conseil d'administration,



T. MEEUS.
Administrateur-délégué.

